

**LOGEMENT & FAMILLE**

LA REVUE  
D'INFORMATION  
DE LA

**CNL**

N°346 - 3€  
Avril 2026



**LOGEMENT  
ET SANTÉ AU TRAVAIL  
UN MÊME COMBAT**

# GEL DES LOYERS !

# CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX!

**SIGNEZ  
LA PÉTITION !**



<https://lnktr.eu/lacnl>

**4**  
**ON EN A PARLÉ**

**5**  
**ÉDITO**  
**EDDIE JACQUEMART**

**6**  
**BRÈVES**

**8**  
**ACTU**  
**MUNICIPALES 2026 : LA FRANCE FRACTURÉE  
ET EN RECOMPOSITION**

**12**  
**DOSSIER**  
**LOGEMENT ET SANTÉ**  
**AU TRAVAIL : UN MÊME COMBAT**

**19**  
**VOS QUESTIONS**

**20**  
**CONSO**  
**● QUAND LA FACTURE ÉCRASE LE POUVOIR  
D'ACHAT ET ÉTRANGLE LES LOCATAIRES**  
**● DIESELGATE**

**22**  
**CULTURE**  
**PROPAGANDA : ÉCOUTER AUTREMENT  
POUR COMPRENDRE LE MONDE**



**LOGEMENT ET FAMILLE**  
**LE RÉVEIL DES LOCATAIRES**

Revue d'information  
de la Confédération  
Nationale du Logement  
8 rue Mériel, BP 119,  
93104 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 57 04 64  
Fax : 01 48 57 28 16  
Courriel : [cnl@lacnl.com](mailto:cnl@lacnl.com)

**Rédaction en chef**  
Marie-Pierre VIEU  
[mariepierre.vieu@lacnl.com](mailto:mariepierre.vieu@lacnl.com)

**Ont collaboré à ce numéro**  
Oualid Akkari, Eddie Jacquemart,  
Léa Rivière, Gabriel Mouchès, Philippe Teste,  
Marie-Pierre Vieu

**Direction artistique**  
Sébastien Bergerat  
**Iconographie**  
Sébastien Bergerat / Midjourney

**Impression**  
Imprimerie Berger Levraut Toul

**Partenariat**  
Catherine Colleu  
[catherine.colleu@lacnl.com](mailto:catherine.colleu@lacnl.com)

**Abonnement**  
Catherine COLLEU  
[catherine.colleu@lacnl.com](mailto:catherine.colleu@lacnl.com)  
Abonnement annuel : 30,00 euros  
Adhérent : 15,00 euros  
CCP 43101 E PARIS

**Directeur de la publication**  
Eddie JACQUEMART

ISSN : 0753-1419  
Commission paritaire  
de presse n° 0624 G 80010



CNL Confédération Nationale du Logement

Confédération Nationale du Logement

@La\_CNL

@CNLogement

@cnlogement

[confederationnationaledulogement.fr](http://confederationnationaledulogement.fr)



# ON EN A PARLÉ

Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse

## LA FÉDÉRATION DES ASCENSEURS APPELLE À LA DYNAMISATION DU SECTEUR

« Logement, vieillissement, accessibilité : l'ascenseur est au croisement des grands enjeux des politiques publiques des prochaines années. Notre ambition est claire : faire de notre secteur un partenaire incontournable des politiques publiques, au service d'une société plus inclusive et plus durable », déclare Florence Bigé, présidente de la fédération depuis mai 2025.

« 94 % des Français considèrent le remplacement des ascenseurs vétustes comme une priorité dans le cadre de la rénovation des bâtiments et 80 % sont favorables à une provision obligatoire annuelle pour financer leur modernisation. Ces chiffres constituent un signal clair adressé aux pouvoirs publics et aux propriétaires », ajoute sa présidente.

news tank  
cities

## LES DÉPUTÉS VOTENT LA SUSPENSION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE SUR LA BASE D'UN SOUPÇON DE FRAUDE, LA GAUCHE DÉNONCE UNE « CHASSE AUX PAUVRES »

Les plus riches adeptes de fraude fiscale peuvent dormir tranquilles. En revanche, les bénéficiaires des allocations chômage risquent de connaître quelques nuits troubles. Les député·es, lors de l'examen du projet de loi censé lutter contre la fraude sociale et fiscale, avant une pause liée aux élections municipales, ont voté une mesure lourde de sens vendredi 27 février : la suspension conservatoire des allocations chômage en cas de suspicion de fraude, pour une durée de trois mois.



## LE CNH DEMANDE LE REPORT DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ALLOCATION DE SOLIDARITÉ UNIFIÉE

"Délai contraint", étude d'impact "incomplète" : les membres du Conseil national de l'habitat demandent à l'unanimité au gouvernement de "reporter" l'examen du projet de loi relatif à la création d'une allocation de solidarité unifiée, sans donner de date. Dans un voeu rédigé par sa présidente, Annaïg Le Meur, et adopté par 44 voix pour, zéro contre et dix absentions, le conseil s'inquiète des effets de la réforme sur les ménages modestes. En outre, dans un contexte marqué par "l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie", trop d'incertitudes "ne permettent pas, à ce stade, un examen pleinement éclairé du texte". Une simulation de la Drees, consultée par AEF info le 31 mars, indiquait que la réforme pourrait faire 26 % de gagnants et 22 % de perdants parmi les allocataires de l'APL, tout en précisant que ces chiffres sont établis "à titre indicatif" et pourraient "évoluer".



## LE GOUVERNEMENT VEUT RELANCER LA CONSTRUCTION MAIS STOPPE L'AIDE AUX MAIRES BÂTISSEURS

« Redonner aux maires leur rôle de bâtisseurs. » La formule, utilisée par le ministre du logement et de la ville, Vincent Jeanbrun, le 25 mars, à l'Assemblée nationale, en réponse à une question sur son plan logement, a pu faire grincer des dents parmi les édiles. Car si le ministre compte en effet sur eux pour relancer la construction, l'aide aux maires bâtisseurs, instaurée en 2025 sous le gouvernement de François Bayrou et dotée d'une enveloppe financière de 100 millions d'euros, n'a pas été reconduite pour 2026. Le dispositif a été clôturé ce 31 mars.

Le Monde

## LES DÉPUTÉS VOTENT POUR LE FLICAGE ET LA CHASSE AUX PAUVRES, EN OUBLIANT LES ENTREPRISES

Dans la ligne de mire de la droite et de l'extrême droite, il n'y a pas que l'immigré. Il y a aussi le précaire. Preuve en est cette proposition de loi contre la fraude, adoptée très largement ce 7 avril par l'Assemblée, après le Sénat en novembre dernier, malgré l'opposition unanime des partis de gauche.

« Les fraudes aux finances publiques constituent une atteinte directe au pacte républicain », justifie l'exposé des motifs. En réalité, ce texte ne s'attaque qu'à la fraude sociale, dont le coût pour l'État est estimé par le Haut Conseil du financement de la protection sociale à 13 milliards d'euros, et se désintéresse des 80 milliards d'euros perdus en raison de la fraude fiscale.



# EDITO EDDIE JACQUEMART

Président national de la CNL



## MOBILISONS NOUS POUR IMPOSER LE DROIT AU LOGEMENT PARTOUT EN FRANCE

Les élections municipales ont dessiné un paysage électoral où la gauche et les écologistes continuent à diriger les métropoles, les grandes villes et les banlieues. Mais la progression de l'extrême droite et, plus largement, la droitisation du débat public sont manifestes.

Le contexte international instable sert de toile de fond à cette évolution. La hausse des prix de l'énergie, notamment du gaz, se répercute déjà sur les charges et les quittances. Comme en 2022, les ménages les plus modestes sont en première ligne, pris en étau entre inflation, incertitudes et stagnation des revenus.

Mais loin d'amortir le choc, le gouvernement fait d'autres choix. Le projet d'inscrire une règle d'or budgétaire dans la Constitution annonce une nouvelle séquence d'austérité. Dans ce cadre, le logement social est clairement menacé.

La réforme des aides sociales en est une illustration directe. Le projet d'Allocation de solidarité unifiée (ASU), présenté comme une simplification, prépare en réalité une nouvelle baisse des droits. Après des années de recul des APL et la ponction de la RLS, ce sont encore les locataires qui paieront le prix de ces arbitrages.

Dans le même temps, le ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, conforte les bailleurs privés au détriment du logement HLM. Moins d'aide à la pierre, plus de contraintes sur les bailleurs sociaux, remise en cause de la loi SRU et de la mixité sociale : tout concourt à affaiblir un modèle pourtant essentiel à la cohésion sociale.

À cette offensive s'ajoute un tournant préoccupant : la pénalisation croissante de la pauvreté.

La loi adoptée le 7 avril sur les fraudes fiscales et sociales en est une illustration frappante. Alors que la fraude fiscale atteint près de 80 milliards d'euros, contre 13 milliards pour la fraude sociale, ce sont les allocataires, les chômeurs, les malades qui sont ciblés. Suspension des droits sur simple soupçon, contrôles renforcés : une logique de suspicion généralisée s'installe.

Dans le logement, cette dérive est déjà à l'œuvre. La loi Kasbarian-Bergé a franchi un cap en assimilant les locataires en difficulté à des squatteurs. Le projet de loi « Ripost » entend aller plus loin encore, en accélérant les expulsions. Le Ministre du logement l'a asséné : il compte faire la chasse à ceux qui ont « tous les abonnements à Netflix et Amazon Prime alors qu'ils ont des impayés de loyer ».

Ce basculement est lourd de conséquences. Face à cela, la Confédération Nationale du Logement porte des exigences claires et immédiates qui sont au cœur de notre activité et de notre campagne pour les élections locataires.

D'abord, soutenir le pouvoir d'achat : gel des loyers et des charges, moratoire sur le coût de l'énergie, revalorisation des APL et abandon du projet d'ASU.

Ensuite, défendre le logement social : application stricte de la loi SRU, relance de la construction et de la rénovation des logements sociaux, fin de la RLS et réengagement de l'État.

Enfin, changer de logique face aux impayés. Plutôt que d'accélérer les expulsions, il faut prévenir. C'est le sens de la Sécurité sociale du logement que nous proposons, avec un fonds de protection locative pour sécuriser les parcours et protéger à la fois locataires et bailleurs.

Entre marchandisation accrue et droit effectif, entre stigmatisation et solidarité, la CNL fait son choix : défendre les droits locataires, combattre les reculs et imposer des solutions à la hauteur de la crise. ●

« Entre marchandisation accrue et droit effectif, entre stigmatisation et solidarité, la CNL fait son choix : défendre les droits locataires. »

### ESSONNE (91) À SAINT-GENEVIÈVE-DES-BOIS, LES LOCATAIRES NE VEULENT PLUS SUBIR

Réunion à Saint-Geneviève-des-Bois avec les locataires de la rue Henri-Cellier, en présence des services habitat de la mairie et de l'adjoint au maire chargé du logement. Face à eux, un bailleur, Essonne Habitat, qui ne répond à aucune de leurs demandes. Les années de laisser-aller ont produit leurs effets : caves squattées puis condamnées après trois incendies, digicodes hors service, halls laissés en libre accès, éclairage défaillant.

À cela s'ajoutent de nombreux dysfonctionnements du quotidien : boîtes aux lettres qui ne ferment plus, VMC en panne, travaux jamais réalisés après une fuite en toiture... La situation s'est encore aggravée avec quatre voitures incendiées sur le parking, dont l'une est toujours présente depuis deux mois.

Malgré tout, une trentaine de locataires, déterminés et mobilisés, ont décidé de se regrouper sous la bannière de la CNL Essonne pour faire valoir leurs droits et obtenir enfin des réponses. ●



### A BRÉTIGNY, MOBILISATION TOUTE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE

À Brétigny, le 4 avril, les locataires d'Essonne Habitat se mobilisent aux côtés de la CNL Essonne pour exiger une amélioration urgente de leurs conditions de vie. Depuis l'incendie survenu le 26 janvier dans leur parking, les dysfonctionnements se multiplient : problèmes d'eau, d'électricité, de VMC... Face à ces difficultés persistantes, les habitants dénoncent le manque de réactivité du bailleur. ●

### VAUCLUSE (84) LA CNL SUR LE PAVÉ CONTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

À Avignon, la Confédération nationale du logement (CNL) a de nouveau mobilisé lundi 13 avril devant la préfecture contre la flambée des expulsions locatives, quelques jours après la fin de la trêve hivernale. Mot d'ordre affiché sur les grilles : « zéro expulsion en 2026 », porté par des militantes et militants qui entendent maintenir la pression face à une situation jugée alarmante.

Selon la CNL, 2025 a marqué un record avec plus de 30 500 familles expulsées en France, contre 24 000 l'année précédente. Dans le Vaucluse, l'organisation déplore le manque de transparence des services de l'État et pointe une aggravation locale, notamment chez le bailleur Grand Delta Habitat, avec 64 expulsions en 2025 contre 25 en 2024, dans un contexte d'augmentations de loyers supérieures à 3 % par an.

Pour la CNL, aucune expulsion ne devrait intervenir sans solution de relogement. L'association accuse les politiques publiques récentes d'aggraver la situation et défend au contraire une réponse structurelle : construction massive de logements sociaux, encadrement des loyers, permis de louer, rénovation énergétique et création d'une sécurité sociale du logement pour prévenir les impayés. Le rassemblement a aussi reçu le soutien de forces politiques locales comme LFI et le PCF. ●



### SEINE-SAINT-DENIS (93) CONTOURNEMENT DE L'ENCADREMENT DES LOYERS : LA CNL 93 S'EST EXPRIMÉE

Depuis l'instauration de l'encadrement des loyers sur les territoires de Plaine Commune et d'Est Ensemble, nous constatons des tentatives de contournement de la part de bailleurs privés, soutenues par des agences de location peu scrupuleuses.

Le détournement le plus fréquent consiste en la signature de baux civils de résidences secondaires (encadrés par le Code civil) pour des étudiants. Une décision de justice d'instance, depuis contredite par la Cour de cassation, est encore souvent invoquée comme un mécanisme d'évitement de l'encadrement des loyers.

Une situation que nous ne cessons de dénoncer en Commission départementale de conciliation en Seine-Saint-Denis ! ●

### NOMINATION DE SYLVAIN GRATALOUP LA CNL DÉNONCE UN MÉPRIS DE LA DÉMOCRATIE LOCATIVE

« La nomination par le ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, de Sylvain Grataloup comme chargé de mission sur l'équilibre locataires-propriétaires constitue une faute politique et un déni de démocratie », dénonce la CNL.

Cette décision contourne la Commission nationale de concertation, instance légitime du dialogue paritaire, fragilisant ainsi la parole des locataires. En outre, confier cette mission au président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers pose un sérieux problème d'impartialité.

La désignation de ce nouvel émissaire partisan, dans un contexte où les bailleurs privés bénéficient déjà d'avantages fiscaux, va à l'encontre des droits des locataires. « Le vrai problème n'est pas la relation locataire-propriétaire, mais le niveau excessif des loyers et la précarité des ménages », souligne la CNL.

Face à cette situation, des réponses structurelles s'imposent : une Sécurité sociale du logement pour garantir le droit de se loger et sécuriser les parcours. La CNL exige également un plan massif de construction de logements sociaux, la suspension de la RLS, la généralisation de l'encadrement des loyers et un plan d'éradication du logement insalubre. ●

### MANIFESTATION CONTRE LA FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE

La CNL était présente à l'Hôtel de Ville pour la manifestation unitaire à Paris le 29 mars. Partout en France, elle exigeait :

- la construction massive de logements sociaux ;
- la fin de la Réduction de loyer de solidarité (RLS) ;
- la relance de l'investissement public dans le logement ;
- le respect de la loi SRU et de ses obligations en matière de logements sociaux.

Elle appelle également les collectivités locales à agir avec des outils concrets comme l'encadrement des loyers ou le permis de louer.

Au-delà de l'urgence, la CNL défend la création d'une Sécurité sociale du logement pour prévenir les impayés, sécuriser locataires comme bailleurs et lutter durablement contre la précarité. ●



### LA CNL REFUSE UNE LOI QUI STIGMATISE LES PLUS PRÉCAIRES

La CNL dénonce vivement la loi contre les fraudes adoptée le 7 avril 2026, qu'elle accuse d'instaurer une surveillance généralisée, ciblant en priorité les plus précaires. Elle critique une « présomption de culpabilité » et une pénalisation croissante de la pauvreté, dans la continuité des lois Kasbarian-Bergé et du projet « Ripost », qui durcissent les expulsions. L'association pointe un déséquilibre entre fraude fiscale (80 Md€) et fraude sociale (13 Md€), tout en dénonçant des mesures brutales : suspension des droits sans justice, contrôles accrus, remise en cause des arrêts maladie. Elle demande le retrait de l'allocation de solidarité unifiée, la hausse des APL, le gel des loyers et la création d'une sécurité sociale du logement. ●

### VAL DE MARNE (94) LA CNL 94 DÉNONCE L'AUGMENTATION DU GAZ AU 1<sup>ER</sup> MAI

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) annonce une hausse de 15,4 % du prix repère du gaz à partir du 1er mai, liée aux tensions sur les marchés énergétiques provoquées par la situation au Moyen-Orient.

Cette augmentation entraînera une hausse moyenne de 6,19 € sur la facture mensuelle et concernera près de 7,5 millions de foyers.

« Cette hausse est d'autant plus inacceptable qu'elle repose sur des mécanismes de marché opaques et déconnectés de la réalité quotidienne des familles », condamne la CNL 94.

Elle rappelle que le chauffage représente une part essentielle des dépenses contraintes et que la fin des tarifs réglementés a accentué l'exposition des consommateurs à ces variations, sans protection suffisante.

Face à cette situation, la CNL propose :

- la restauration d'un véritable tarif réglementé protecteur pour les usagers ;
- le renforcement des dispositifs d'aide aux ménages en difficulté ;
- une transparence totale sur la formation des prix ;
- la création d'un pôle public national de l'énergie. ●

## MUNICIPALES 2026 : LA FRANCE FRACTURÉE ET EN RECOMPOSITION

**Les élections municipales de 2026 révèlent un paysage politique à la fois instable et profondément marqué par les fractures territoriales. Elles redéfinissent les marges de manœuvre des politiques publiques locales et mettent le logement au cœur des nouvelles tensions.**

Le scrutin des 15 et 22 mars derniers dessine la carte d'un pays fragmenté, où la gauche maintient ses positions dans les métropoles et les banlieues, et favorise l'émergence d'une nouvelle génération de maires, dont certains cristallisent déjà une haine raciste assumée, comme on vient de le vivre avec les propos immondes tenus contre le maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko. Mais on assiste aussi à l'enracinement territorial de l'extrême droite dans les petites et moyennes communes, ainsi qu'à sa banalisation. Un nouveau record d'abstention est atteint au niveau communal, avec une participation en recul de 4 points par rapport à 2014. Cette désaffection touche d'abord les grandes villes, où s'exprime l'idée que « ces élections ne changent rien à la vie quotidienne ». Elle affecte dans une moindre mesure les communes de moins de 1 000 habitants, où la fin du panachage a été vécue comme un recul démocratique par une partie des habitants des villages.

### LA GAUCHE URBAINE MAIS DES ALERTES DANS LES VILLES MOYENNES

La gauche et les écologistes conservent les bastions métropolitains, à commencer par Paris, Marseille et Lyon, mais aussi Lille, Nantes ou Montpellier. Toutefois, cet équilibre est plus contrasté qu'il n'y paraît marqué à la fois par une perte de grandes villes écologistes (Bordeaux, Strasbourg..) et d'autre part, le maintien du PCF qui gagne même Nîmes face au RN tandis que

LFI s'impose dans des villes populaires comme Roubaix, Sarcelles, Vénissieux, Creil ou Saint-Denis. Et surtout ce socle urbain ne suffit plus à compenser le recul de la gauche dans des villes moyennes comme Brest, Clermont-Ferrand ou Besançon, autant de signaux d'alerte.

### LE RN EN VOIE D'INSTITUTIONNALISATION

La droite quand à elle confirme sa solidité et étend son emprise sur ces villes intermédiaires. Plus inquiétant, sa porosité croissante avec l'extrême droite structure un bloc conservateur élargi, dont les orientations pourraient accentuer les logiques de remise en cause des obligations de solidarité.

La progression du Rassemblement national accroît cette dynamique. Le parti d'extrême droite en s'enracinant dans le paysage territorial s'institutionnalise et se banalise un peu plus dans l'opinion. Pour les trois quarts des électeurs il est la force qui sort renforcée du scrutin. Pire, son entrée dans les intercommunalités accroît encore son assise.

### INTERCOMMUNALITÉS : « UN TROISIÈME TOUR » IMPORTANT

Les intercommunalités, dont les exécutifs viennent d'être élus, vont devenir les chambres d'enregistrement de ces nouveaux rapports de force électoraux. Leur rôle est désormais central dans la gestion des territoires : transports, eau, politique du logement, développement écono-

mique, collecte des déchets, aménagement urbain ou encore gestion des grands équipements culturels et sportifs. Et le risque existe de voir ces instances devenir des lieux de banalisation du Rassemblement national et de convergence des droites, comme on a pu déjà l'observer à la Métropole de Nice avec l'élection d'Éric Ciotti.

« Il est urgent de rompre avec le système de cogestion et de construire une légitimité démocratique majoritaire, condition pour imposer les principes de justice sociale et d'intérêt général », expliquait le politiste Fabien Desage dans *Mediapart* il y a quelques jours. Autrement dit, il devient nécessaire de réintroduire un véritable débat et clivage entre gauche et droite dans ces institutions, afin de refonder les politiques publiques sur des mandats clairement identifiés et assumés. Car comme le disait une ancienne ministre du Travail : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Dans ce cas précis, il faut en finir avec une forme de gestion qui nourrit les compromis au rabais favorisant les reculs sociaux, et s'attaquer aux inégalités et de mettre en œuvre de véritables politiques redistributives.

### LE LOGEMENT AU CŒUR DE LA « BATAILLE » TERRITORIALE

Le ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, a très bien compris ce débat et entend s'appuyer sur cette nouvelle équation territoriale pour renforcer son offensive anti-locataires. Invité de l'émission « Questions



politiques » sur France Inter, le dimanche 5 avril dernier, il a appelé à renforcer la confiance des maires, des propriétaires et des investisseurs et à construire un « équilibre » nouveau entre protection des locataires et défense des propriétaires.

Un doux euphémisme pour signifier de nouvelles attaques contre le logement social et les locataires, dans un contexte où les fractures sociales locales s'accroissent.

● MARIE-PIERRE VIEU

### VINCENT JEANBRUN, MINISTRE DU LOGEMENT QUI N'AIME PAS LES QUARTIERS POPULAIRES

« Bally Bagayoko fait du populisme et a tort de faire croire aux gens qu'il n'y aura pas d'expulsion ». À peine élu, le maire de Saint-Denis a en effet pris un arrêté anti-expulsions : c'est déjà trop pour le ministre du logement. Car lorsque Vincent Jeanbrun ne lorgne pas vers une primaire de la droite qu'il appelle à se radicaliser, il endosse le costume de gardien sourcilieux de la propriété privée. Et s'attaque aux prétendus « angles morts » de la loi Kasbarian-Bergé, toujours dans le même sens : protéger les rentiers, fragiliser les locataires, accélérer les procédures de mise à la rue.

« Ne pas payer son loyer constitue une atteinte fondamentale au droit de propriété », assène-t-il. En revanche il est beaucoup réservé sur le droit au logement, qu'il considère comme une variable d'ajustement, révoquant à tout moment selon les circonstances et surtout selon les publics concernés.

Dans les pas d'une Christine Boutin qui ministre du logement rêvait de mettre fin au logement social à vie, l'ancien maire de L'Haÿ-les-Roses ressuscite cette vieille

obsession : « faire tourner les logements sociaux » c'est à dire remettre en cause le droit au maintien dans les lieux et organiser la sortie du maximum de locataires.

Le procédé permet en outre d'esquiver l'urgence de construction de logement sociaux. Plutôt qu'élargir l'offre HLM, on cherche des coupables. Par exemple, les locataires soumis au surloyer, présentés comme des privilégiés fraudeurs alors même qu'ils restent dans les critères du logement social. Le procédé est connu : diviser pour mieux affaiblir.

En revanche, le ministre devient soudainement discret lorsqu'il s'agit de ses amis, ces maires du Val-de-Marne qui refusent d'appliquer la loi SRU. Là, plus de fermeté, plus d'intransigeance. Les obligations deviennent négociables, les sanctions discutables. La mixité sociale, elle, devient optionnelle.

Derrière la figure du « propriétaire », constamment invoquée par Vincent Jeanbrun, se dessine en réalité la défense d'un marché immobilier sans entraves.

Le problème est qu'au lendemain des municipales, le ministre du logement peut compter sur de nouveaux appuis pour défendre sa France de la ségrégation sociale et territoriale. Raison de plus pour résister et se mobiliser.

● MPV

## DE NÎMES À NICE, LA VIOLENCE POLITIQUE COMME BRAS ARMÉ DE LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

**Alors que la page des municipales se tourne, il est crucial de revenir sur les faits de violence qui ont émaillé cette campagne. Si le débat public s'est focalisé sur la mort, à Lyon, du militant néofasciste Quentin Deranque, allant jusqu'à observer une minute de silence à l'Assemblée nationale, ainsi que sur les invectives à l'encontre des élus après le second tour, de nombreuses autres agressions ont eu lieu sans susciter le même emballement médiatique et politique. Celles-ci témoignent d'un phénomène préoccupant de banalisation de la violence politique, en écho à la violence institutionnelle exercée à l'encontre des plus précaires.**



Les faits survenus le 19 mars dernier à Nîmes, sont glaçants. Lors d'un collage d'affiches, quatre militants communistes ont été pris à partie par une dizaine de personnes circulant à bord de véhicules siglés, notamment, du club de handball municipal. L'attaque a été fulgurante : renfort de scooters et de voitures, déchaînement de coups de pied et de poing au sol. Deux victimes ont subi de graves blessures (fractures du visage, côtes, dents, oreille) entraînant un total de 25 jours d'Incapacité Totale de Travail (ITT).

Un scène similaire s'est déroulée à Nice le 23 mars lors d'un rassemblement antifasciste de la CGT Spectacle, où huit d'individus cagoulés ont agressé des étudiants, les poursuivant, les frappant, jusqu'à jeter des chaises à l'intérieur du fast-food où s'étaient réfugiés les militants. Le parquet a ouvert une enquête pour « violences en réunion », sans condamnation à ce jour du maire Éric Ciotti.

Ces scènes d'agressions, filmées par des témoins, marquent un cap. Elles révèlent la porosité entre une certaine droite extrémisée et les mouvances néofascistes. Il ne s'agit plus seulement de connivences idéologiques sur

le terrain de la « préférence nationale » ou de l'identité, mais bien d'une importation directe des méthodes brutales de l'extrême droite la plus radicale.

### QUAND LA STIGMATISATION PRÉPARE LA VIOLENCE

C'est aussi le fruit d'une rhétorique de stigmatisation méthodique de ce camp politique contre ses adversaires désignés (« l'extrême gauche violente », « le désordre », « les nuisances »), et d'un discours d'urgence et de menace sciemment orchestré, qui, sans jamais appeler frontalement au passage à l'acte, en crée les conditions. En appelant à agir contre cet ennemi flou et mal défini, ils frustreront leurs partisans et ne leur offrent aucune voie politique légale. Résultat : cette frustration se transforme en violence, tandis que ses initiateurs échappent à toute responsabilité, puisqu'aucun lien direct ne peut être prouvé avec les agresseurs.

Cette violence physique s'accompagne, dans l'exercice du pouvoir, d'une violence institutionnelle et légale et visant les plus précaires. À Toulouse, la nouvelle équipe municipales intègre ainsi un adjoint dédié à la « lutte contre les nuisances liées à la marginalité, aux squats et aux campements », incarnation de cette dérive sémantique et politique derrière laquelle se cachent les arrêtés anti-mendicité, les dispositifs anti-SDF et le nettoyage social de l'espace public.

À l'approche de 2027, il est urgent de comprendre que l'offensive politique contre les sans-abris, les sans-papiers, les allocataires du chômage ou des minimas sociaux, et la violence physique s'alimentent mutuellement. La guerre aux pauvres dans les textes légitime le coup de poing contre les adversaires politiques, et prépare le terrain à une société où la force remplace le droit, dans les institutions comme dans la rue.

● GABRIEL MOUCHÈS

## BATTRE LE RN « À NÎMES, CE QUI A MARCHÉ, C'EST QUE LES HABITANTS SE SONT SENTIS CONSIDÉRÉS. »

**L'élection de Vincent Bouget à la mairie de Nîmes, face au vice-président national du RN, Julien Sanchez, a constitué l'une des bouffées d'oxygène du scrutin municipal. Dans une longue interview à Mediapart, le nouvel édile s'est exprimé sur la manière dont il comptait désormais agir pour battre durablement l'extrême droite. Explications.**

Dans un département du Gard où la totalité des sièges de députés est détenue par l'extrême droite, la victoire du candidat communiste dans la ville préfecture de 159 000 habitants constitue un point d'appui pour une dynamique de reconquête qu'il convient de poursuivre. Et celle-ci sera difficile.

Ainsi, le RN, même s'il a été battu, a continué de se renforcer lors de ce

scrutin municipal, notamment sur fond d'effondrement de la droite locale. « Cette progression s'ancre dans une réalité sociale dure, puisqu'un tiers des habitants de cette ville vivent sous le seuil de pauvreté », pointe Vincent Bouget.

L'abstention, d'ailleurs, a atteint des sommets : près de 50 % de la population ne s'est pas déplacée au premier tour. La victoire, in fine, de la gauche n'est due qu'à un sursaut des quartiers populaires, où le taux d'abstention est descendu à 42,1 %. La nouvelle équipe municipale a identifié la refondation du lien démocratique et social comme essentielle, en partant de celles et ceux qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. S'occuper de la population, en lui répondant et en étant au plus près d'elle

« À Nîmes, comme ailleurs, les quartiers populaires se sentent relégués », commente Vincent Bouget, qui balaie les réponses simplistes à l'urgence. Il est conscient du fait que le RN prospère d'abord sur l'abandon : celui de l'État, des services publics, du logement, des structures sociales malmenées, et même de la gauche. Il sait aussi que le parti de Jordan Bardella surfe sur un contexte national favorable. « Le meilleur agent de l'extrême droite, c'est bien souvent CNews, qui passe en boucle sur les télévisions dans les foyers. À la fin, il n'y a même plus besoin de distribuer des tracts », rappelle-t-il.

Quelle peut être la réponse ? « Ne rien céder sur le fond et les valeurs,

d'abord. Et ensuite, s'occuper de la population, en lui répondant et en étant au plus près d'elle, tout le temps, pour essayer de réduire cette fracture qui s'est creusée », poursuit-il.

La méthode Bouget C'est dans cet esprit que, pendant plus d'un an, l'équipe de Vincent Bouget a fait le choix d'écouter avant de parler. Une centaine d'entretiens avec des habitants, un film projeté dans les quartiers, des dizaines de réunions où « ce sont les Nîmois qui parlaient aux Nîmois ». Une démarche qui tranchait avec les logiques descendantes habituelles en politique : « On a créé du dialogue dans la population, quand le seul espace d'échange est bien souvent celui des réseaux sociaux », explique-t-il.

Cette démarche a amorcé une réponse politique à la crise démocratique que le nouvel édile entend aujourd'hui poursuivre. « Ce qui a marché, c'est que les habitants se sont sentis considérés. » Dans une société marquée par un sentiment d'invisibilisation, ce lien permet de reconstruire une appartenance commune.

Aujourd'hui, le nouveau maire entend prolonger cette démocratie du quotidien : présence sur les marchés, dans les services, création d'espaces de décision partagés. « Il faut embarquer les habitants et les rendre acteurs », affirme-t-il. Avec la reconstruction du lien social, c'est là, pour lui, le meilleur rempart contre les logiques de division et de haine.

● MPV



## LOGEMENT ET SANTÉ AU TRAVAIL : UN MÊME COMBAT

Le 28 avril, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, nous rappelle une évidence trop souvent reléguée au second plan : la sécurité ne commence pas à la porte de l'entreprise. 80% de la santé des travailleurs se joue hors du système de soins. Et la première des sécurités reste d'avoir un toit digne au-dessus de sa tête. « *Pouvoir se loger est une question de dignité humaine* », rappelait récemment la présidente de la Commission européenne. Une réalité qui fait écho aux 130 000 décès par an directement liés à des conditions de logement inadéquates. ( chiffres OMS)

Le lien est désormais établi : huit Français sur dix considèrent que leur logement a un impact majeur sur leur santé. Et pour cause : humidité, moisissures, nuisibles, mauvaise isolation ou bruit rendent un logement... et son occupant, malade. Trop froid en hiver, étouffant en été, il épuise l'organisme. Une mauvaise qualité de l'air intérieur favorise les maladies respiratoires. Le surpeuplement dégrade la santé mentale. Et lorsque l'environnement lui-même est dégradé - pollution, nuisances, manque d'isolement ou absence de services et d'espaces verts - les effets se cumulent.

Ces expositions s'inscrivent dans la durée : nous passons en moyenne seize heures par jour dans notre logement, et les conséquences sur la santé sont massives.

Derrière ces chiffres globaux, il y a des réalités sociales encore plus dures. On a 13 ans d'écart d'espérance de vie selon la classe sociale.

Le logement accompagné, qui accueille des jeunes travailleurs, des familles monoparentales ou des personnes isolées, en témoigne. Tous partagent une précarité qui pèse directement sur leur santé. Une étude récente montre que 37 % des résidents ont déjà renoncé à des soins, contre 4,4 % dans la population générale. Un écart vertigineux.

La santé mentale y est particulièrement fragilisée : stress, fatigue, déprime sont largement répandus, sans que les personnes concernées aient toujours accès à un accompagnement adapté. L'insécurité alimentaire, qui touche jusqu'à 23 % des jeunes en foyer et 20 % des résidents en logement social. Pourtant, les deux tiers ne sollicitent même pas d'aide alimentaire.

Comment, dans ces conditions, parler de santé au travail sans regarder cette réalité en face ?

Malheureusement, que ce soit en France ou à l'échelle de l'Union européenne, quand les gouvernements se saisissent de cette question, c'est souvent pour ponctionner les caisses publiques, réduire les droits des salariés et des locataires, alors même qu'un vrai dialogue social s'impose. Ainsi, le 1 % logement créé en 1953 pour financer prioritairement l'habitat des salariés a été réduit à 0,45 %, et seules les entreprises de plus de 50 salariées versent aujourd'hui cette participation de l'employeur à l'effort de construction (PPEC) à Action Logement Services.

Les solutions existent pourtant, à rebours de ces logiques financières : rénover, réguler, construire massivement du logement social, garantir un accès effectif à un habitat digne, instaurer une sécurité sociale du logement pour sortir du marché le parcours locatif du salarié-locataire, ... Autant de leviers que propose la CNL pour améliorer la santé publique et réduire les inégalités.

La sécurité commence chez soi : pas de logement digne, pas de santé, pas de travail en sécurité. ● **MPV**



**80% de la santé  
des travailleurs  
se joue hors du  
système de soins.  
Et la première des  
sécurités reste  
d'avoir un toit  
digne au-dessus  
de sa tête. »**



## TRAVAILLEURS SAISONNIERS : TRAVAILLER DUR, VIVRE MAL

**Chaque année, des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses saisonnières font tourner l'agriculture française. Derrière ces récoltes indispensables, une réalité bien moins visible : précarité de l'emploi, accès difficile à l'assurance chômage et conditions de logement souvent indignes. Reportage au cœur d'un système qui repose sur des travailleuses invisibilisées.**

Dans les vergers, les vignes ou les exploitations maraîchères, les travailleuses saisonnières sont essentielles. À chaque récolte, ils et elles arrivent par milliers pour cueillir, trier, conditionner. Sans eux, pas de fruits dans les étals, pas de vendanges, pas de production agricole. En France, selon le ministère du Travail, un peu plus d'un million de personnes occupent chaque année un emploi saisonnier, tous secteurs confondus, dont une part importante dans l'agriculture. « On travaille dix heures par jour, parfois plus, mais une fois la saison finie, il n'y a plus rien. On doit repartir à zéro » raconte Christopher, ouvrier agricole de 35 ans.

Selon les données de France Travail, près d'un tiers des projets de recrutement étaient saisonniers en 2025. Dans certaines filières agricoles, comme la viticulture ou le maraîchage, ces contrats courts structurent même l'ensemble de l'activité. Mais derrière cette organisation bien huilée se cache une réalité beaucoup plus fragile. Elle repose sur une main-d'œuvre flexible, souvent jeune, parfois étrangère et toujours précaire. Les contrats s'enchaînent au fil des saisons, sans jamais offrir de véritable stabilité. Entre deux missions, les périodes sans revenu s'allongent, les droits restent limités, et l'incertitude devient la norme. « On ne peut rien prévoir : ni logement, ni budget, ni même les mois où on va travailler », rajoute Christopher.

Derrière ces emplois indispensables, c'est toute une économie de la pré-

carité qui s'installe, où travailler ne suffit pas toujours à vivre dignement.

### ASSURANCE CHÔMAGE : DES DROITS FRAGILES MALGRÉ DES AJUSTEMENTS

Pour ces travailleuses, accéder à l'assurance chômage reste un parcours semé d'obstacles. Par nature discontinus, les contrats saisonniers rendent difficile l'ouverture de droits dans un système encore largement pensé pour des carrières continues. Jusqu'à récemment, il fallait travailler au moins six mois pour être indemnisé. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, la réforme de l'assurance chômage permet aux travailleurs saisonniers d'ouvrir des droits après cinq mois travaillés sur les 24 derniers mois. Une avancée, mais qui reste largement insuffisante au regard de la réalité des parcours professionnels.

Car dans les faits, beaucoup enchaînent des contrats très courts, parfois de quelques jours ou semaines seulement, qui ne permettent pas d'atteindre ce seuil. « J'ai travaillé tout l'été, mais ça ne suffit pas pour ouvrir des droits. Entre deux saisons, je n'ai rien », explique Mehdi, 28 ans, ouvrier agricole dans la cueillette des plantes médicinales.

Selon la DARES, l'emploi saisonnier se caractérise par une forte fragmentation des contrats et des périodes d'inactivité fréquentes. À cela s'ajoutent, dans certains cas, des heures non déclarées ou des interruptions subies, qui réduisent encore les droits ouverts.

Résultat : une partie importante des saisonnières se retrouve sans indemnisation entre deux saisons. Cette situation est d'autant plus problématique que les périodes creuses peuvent durer plusieurs mois, notamment dans l'agriculture. D'après l'UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), les travailleurs aux parcours discontinus sont parmi les plus exposés au non-recours ou à des droits incomplets à l'assurance chômage.

Cette précarité structurelle les enferme dans un cycle instable : travailler intensément quelques mois, puis survivre le reste de l'année avec



**« J'ai travaillé tout l'été, mais ça ne suffit pas pour ouvrir des droits. Entre deux saisons, je n'ai rien », explique Mehdi, 28 ans**



des ressources limitées. Une insécurité économique permanente, qui impacte directement leurs conditions de vie, leur accès au logement et leur santé.

### SE LOGER : UNE AUTRE BATAILLE QUOTIDIENNE

Trouver un logement est souvent l'autre grande difficulté. Dans de nombreux territoires agricoles, l'offre est insuffisante, chère ou inadaptée. Selon un rapport récent de la Cour des comptes, le nombre de logements disponibles pour les saisonnières est largement insuffisant et inadapté aux besoins. Un quart d'entre eux aurait besoin d'un hébergement dédié.

À cette pénurie s'ajoute une concurrence accrue avec les locations touristiques de courte durée, mais aussi, dans certains territoires, avec les logements étudiants, qui raréfient encore l'offre accessible pour les travailleuses saisonnières.

Beaucoup vivent dans des conditions précaires : logements surpeuplés, hébergements temporaires, mobil-homes, voire situations indignes. « On était six dans une caravane, sans eau chaude. Il y avait des rats la nuit. Mais si on part, on perd le travail », confie Mehdi.

Des contrôles ont mis en évidence des situations d'hébergement parti-

culièrement dégradées : logements insalubres, absence d'équipements de base, présence de nuisibles. Dans certains cas, ces hébergements sont directement liés à l'emploi, plaçant les travailleuses dans une situation de dépendance forte, où quitter un logement indigne peut signifier perdre son travail.

Pris au piège, beaucoup préfèrent se taire, par crainte de ne pas être repris la saison suivante.

### SORTIR DE L'INVISIBILISATION

Derrière les fruits et légumes consommés chaque jour, ce sont des milliers de personnes qui vivent dans l'ombre. Leur précarité est le produit d'un système qui privilégie la flexibilité au détriment des droits, en rendant invisibles celles et ceux qui assurent pourtant une fonction essentielle.

Améliorer l'accès à l'assurance chômage, garantir des conditions de logement dignes et encadrer strictement les pratiques des employeurs sont des urgences sociales.

Car sans ces travailleuses, aucune récolte. Sans droits, leur travail repose sur une fragilité permanente, faite d'incertitudes, de dépendance et de renoncements. « On fait tourner l'agriculture, mais personne ne voit comment on vit », résume



**À cette pénurie s'ajoute une concurrence accrue avec les locations touristiques de courte durée**

Christopher. Une réalité qui appelle à une prise de conscience collective et à des réponses politiques. Rendre visibles leurs conditions de vie, c'est refuser que notre modèle agricole continue de reposer sur la précarité. C'est affirmer qu'un travail indispensable doit s'accompagner de droits effectifs, à commencer par celui de se loger dignement.

● LÉA RIVIÈRE

## FAMILLES MONOPARENTALES : ÊTRE FEMME ET MÈRE SEULE, UNE DOUBLE PEINE SOCIALE

**Les familles monoparentales, très majoritairement portées par des femmes, concentrent aujourd'hui les inégalités les plus fortes. À la précarité économique s'ajoute une double discrimination, en tant que femmes et mères isolées, notamment dans l'accès au logement. Une réalité qui impose d'en faire une priorité des politiques publiques.**

En France, près d'un quart des familles avec enfants sont monoparentales, et dans plus de 80 % des cas, il s'agit de femmes seules. Cette réalité n'est pas neutre : elle révèle une inégalité structurelle entre les femmes et les hommes face aux charges familiales et aux conditions d'existence. En 2023, 34,3 % des familles monoparentales vivaient sous le seuil de pauvreté, contre environ 14 % pour l'ensemble de la population (Insee). La dépendance à un seul revenu, souvent plus faible en raison des inégalités salariales persistantes, fragilise durablement ces ménages.

À cela s'ajoute une insertion professionnelle plus difficile : emplois précaires, temps partiel subi, carrières hachées. Être femme et mère seule revient à cumuler les obstacles dans l'accès à un emploi stable et correctement rémunéré.

### LE LOGEMENT, UNE DISCRIMINATION RENFORCÉE

Cette fragilité se double d'un accès au logement particulièrement difficile. Sur le marché privé, les mères seules sont souvent perçues comme des profils « à risque » par les bailleurs, en raison de revenus jugés insuffisants ou instables. Une discrimination indirecte mais bien réelle.

En conséquence, une demande de logement social sur quatre émane d'une famille monoparentale, signe d'une impossibilité croissante à se loger dignement dans le parc privé.

Mais, on le sait, dans le logement social, l'attente dure plusieurs années. Pendant ce temps, ces familles su-



bissent des loyers trop élevés, des logements inadaptés, voire l'instabilité résidentielle.

Dans les situations de sur-occupation ou de logements trop petits, ces conditions de vie ont aussi des conséquences directes sur les enfants : difficultés de concentration, manque d'espace pour faire les devoirs, troubles du sommeil. Autant de facteurs qui peuvent nuire aux apprentissages et accentuer les inégalités scolaires.

### TRAVAIL ET SANTÉ : UN QUOTIDIEN SOUS PRESSION

Le lien entre logement et travail est central. L'éloignement du lieu d'emploi, les coûts de transport, ou encore l'inadaptation des horaires aggravent les difficultés professionnelles.

Sans solution de garde suffisante, beaucoup de mères seules doivent accepter des emplois contraints ou renoncer à certaines opportunités.

Cette situation génère un épuisement constant, une charge mentale élevée

et des risques accrus pour la santé. Selon plusieurs études, les familles monoparentales sont davantage exposées aux troubles psychiques liés au stress et à la précarité.

Garantir un accès prioritaire à un logement stable et abordable, lutter contre les discriminations, sécuriser les parcours professionnels et renforcer les services publics de la petite enfance sont des leviers essentiels.

C'est précisément le sens de la Sécurité sociale du logement, portée par la CNL : un système universel de garantie permettant de sécuriser les parcours résidentiels, de prévenir les expulsions et de rendre effectif le droit au logement pour toutes et tous. Elle offrirait une protection concrète aux familles monoparentales.

Parce qu'elles cumulent les fragilités, les mères seules doivent être au cœur des politiques publiques. Leur garantir des conditions de vie dignes, c'est aussi protéger les enfants et faire progresser l'égalité réelle.

● LÉA RIVIÈRE

## SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE « LE LOGEMENT FAISAIT PARTIE INTÉGRANTE DES DROITS DES MINEURS »

**L'activité minière a quasiment disparu en France, mais pas les mineurs. Pour ces derniers, la Fédération nationale des mines et de l'énergie (FNME-CGT) a mis en place un dispositif de suivi des nuisances auxquelles ils ont été exposés, afin d'obtenir de l'État la reconnaissance, comme maladies professionnelles, des pathologies qu'ils ont pu contracter. Elle en a fait un livre-enquête<sup>1</sup> dont le deuxième opus va sortir en juin 2026. Richard Caudy, l'un des initiateurs de ce travail, nous en explique l'importance.**

### Pourquoi avoir initié ce suivi post-professionnel des retraités ?

Avec l'évolution de la réglementation, les employeurs ne sont plus tenus de fournir des attestations détaillant précisément les postes occupés et les dommages auxquels les salariés ont été exposés. D'où l'importance d'élaborer des fiches de poste pour reconstituer les situations de travail et les nuisances subies. Beaucoup de mineurs, pris dans les contraintes de production, n'avaient pas conscience des produits utilisés ni de leurs effets.

Notre identification repose donc sur une expertise collective, nourrie des expériences partagées entre travailleurs, d'un site à l'autre. Car les conditions de travail variaient selon les mines (géologie, grisou, uranium), entraînant des expositions différentes. La pénibilité restait sous-estimée. Aujourd'hui, les effets sont établis : maladies cutanées, cancers, amiante, cadmium.

Ce travail rend visibles des expositions longtemps ignorées. Cela constitue une bataille en soi, tant le système de santé et la médecine du travail sont ce qu'ils sont.

### Dans votre travail, vous intégrez aussi la question du logement ?

Elle est centrale. Des questions spécifiques nous sont posées, telles que le maintien à domicile des personnes âgées. Face à des logements dégradés ou insalubres, les difficultés



sont immédiates, ce qui a justifié des mobilisations fortes.

Le régime spécial de sécurité sociale des mineurs s'appuie depuis 2004 sur l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs. Cet établissement public, gagné grâce à la lutte, a pris le relais des exploitants miniers disparus, dans un système historiquement fondé sur le paritarisme. Le logement faisait partie intégrante des droits des mineurs. Pour certains comme ceux des Charbonnages de France comme , il passait par un logement gratuit en nature.

Mais en vingt-quatre ans, les besoins ont évolué : vieillissement des populations, nouvelles exigences, transformations des territoires. Il faut maintenir un rapport de force constant pour adapter les dispositifs, souvent contestés au nom de leur coût.

Une bataille a porté sur la rénovation du patrimoine, contrastée : habitat collectif en Lorraine plus facilement réhabilitable, logements individuels du Nord souvent dégradés. Un plan

de rénovation a été obtenu, mais ses effets restent inégaux selon les territoires et la force des organisations locales. Malgré l'absence d'opérateur national unique, les mobilisations ont permis des avancées.

### La transmission est au cœur de votre démarche ?

Elle l'est. Aujourd'hui, nous arrivons à la fin d'un cycle qui touche à sa fin. Le régime des mines apparaît comme une exception difficile à faire vivre dans le rapport de force sociale et politique actuel.

Pourtant, les expériences que nous recensons et rendons visibles ne relèvent pas du passé : elles doivent être pensées comme une ressource pour l'avenir du monde du travail, et non comme une simple mémoire.

● MARIE PIERRE VIEU

<sup>1</sup>. (Re)connaissances des risques cancérigènes au travail dans les mines, suivi post-professionnel, éditions arcane 17.

## ARRÊTS MALADIE EN HAUSSE LE TRAVAIL EN QUESTION

**La hausse continue des arrêts maladie n'est pas un simple effet de conjoncture. Elle est le symptôme plus profond d'un travail qui abîme, use, et parfois vide de sens celles et ceux qui le font vivre. Il devient urgent de s'attaquer au problème.**

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2025, l'absentéisme atteint un niveau record, supérieur au pic de 2022, déjà égalé en 2024. Les cadres (+8 %) et les moins de 35 ans (+10 %) sont en première ligne. Plus inquiétant encore : chez les moins de 30 ans, un arrêt maladie de longue durée sur deux est désormais lié à des troubles psychologiques. Derrière ces données, une réalité s'impose : la santé mentale des salariés se dégrade, et vite.

La crise sanitaire a marqué un tournant. Elle a laissé des traces durables — stress, anxiété, isolement — tout en accélérant des transformations profondes du travail. Le télétravail, généralisé dans l'urgence, sans cadre ni accompagnement, a brouillé les frontières entre vie professionnelle et vie personnelle, renforçant les tensions et l'épuisement.

### LE MAL-ÊTRE AU TRAVAIL EXPLOSE.

Mais réduire la situation à l'héritage du Covid serait une erreur. Car ce qui se joue aujourd'hui est plus structurel. Dans des secteurs comme le soin, l'éducation, le social, la pénurie de moyens, les cadences et la perte de sens épuisent les personnels depuis des années. Ce qui change, c'est que le phénomène déborde désormais ces bastions. Le tertiaire et les cadres sont à leur tour touchés. L'intensification du travail, la pression permanente des objectifs, la disparition des collectifs de travail fissurent l'ensemble du salariat.

Les jeunes en paient aussi le prix fort. Beaucoup expriment un malaise profond face à des emplois qu'ils

jugent privés de sens. Le concept de « bullshit jobs » (emplois inutiles), popularisé par l'anthropologue David Graeber, dit bien cette crise du sens. Quand le travail ne relie plus, quand il n'émancipe plus, il devient une contrainte vide, parfois insupportable. Les arrêts maladie, les reconversions, les bifurcations pour reprendre la main face à un système devenu insoutenable en sont autant de symptômes visibles.

### DES RÉPONSES LARGEMENT INSUFFISANTES

Face à cela, les réponses restent largement insuffisantes. Certes, le droit impose aux employeurs de garantir la santé des salariés. Mais dans les faits, les logiques de rentabilité continuent de primer. La prévention est souvent réduite à des dispositifs d'affichage, sans prise sur les causes

liards d'euros à l'État en 2025. Dans la foulée du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales, la manœuvre n'a pour but que de justifier de nouvelles coupes sombres dans les dépenses publiques.

Ce choix n'est pas neutre. Il exonère de repenser l'organisation du travail



réelles : l'organisation du travail, les objectifs irréalistes, le manque de moyens.

Pire : le débat public s'égare. Plutôt que d'affronter les racines du problème, le gouvernement préfère désigner des coupables. Les salariés seraient responsables, accusés d'un « abus » qui aurait coûté 20 mil-

liards d'euros à l'État en 2025. Dans la foulée du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales, la manœuvre n'a pour but que de justifier de nouvelles coupes sombres dans les dépenses publiques. Ce choix n'est pas neutre. Il exonère de repenser l'organisation du travail

● MPV

**« En 2025, l'absentéisme atteint un niveau record. Les cadres (+8 %) et les moins de 35 ans (+10 %) sont en première ligne. »**



### POURQUOI LE CLASSEMENT EN CATASTROPHE NATURELLE EST ESSENTIEL POUR LES SINISTRÉS ?

Les inondations représentent aujourd'hui l'un des aléas naturels les plus fréquents et les plus coûteux en France. Chaque année, des milliers d'habitations, d'entreprises et d'exploitations agricoles sont concernées par ces crues qui, sous l'effet du dérèglement climatique, gagnent en intensité et en imprévisibilité. Face à ces sinistres, le classement d'une commune en état de catastrophe naturelle (CatNat) devient un enjeu à la fois juridique, économique et humain majeur. Ce dispositif, créé par la loi du 13 juillet 1982, repose sur un principe de solidarité nationale et a pour objet de permettre l'indemnisation rapide des sinistrés lorsque les dommages sont directement liés à un phénomène naturel d'intensité anormale. Pour les habitants sinistrés, cette reconnaissance est essentielle, car elle conditionne l'accès à des droits et à des aides indispensables pour surmonter les conséquences du sinistre. Le classement en catastrophe naturelle n'est pas automatique. Les autorités examinent plusieurs critères : la nature du phénomène, son intensité, la fréquence des événements similaires dans la zone concernée et l'existence de mesures de prévention. Ces critères, parfois jugés flous, peuvent entraîner des disparités entre communes voisines, l'une étant reconnue en CatNat et pas l'autre malgré des dégâts comparables. Ces inégalités nourrissent régulièrement l'incompréhension et la colère des sinistrés. Tout d'abord, le classement en CatNat permet l'activation de la garantie « catastrophes naturelles » incluse dans la plupart des contrats d'assurance habitation. Sans arrêté officiel, certains dommages liés à des phénomènes naturels exceptionnels ne sont pas couverts. La reconnais-

sance ouvre donc le droit à une indemnisation des biens endommagés (logement, mobilier, parfois véhicule), selon un cadre légal précis. Cela fixe également un délai pour la déclaration et le versement des indemnisations, ainsi qu'une franchise réglementée. Pour de nombreux ménages, cette prise en charge constitue la condition indispensable pour engager les réparations et éviter un endettement lourd. Ensuite, cette décision facilite l'accès à des aides financières complémentaires. L'État, les collectivités territoriales ou certains organismes peuvent mettre en place des dispositifs exceptionnels de soutien. La reconnaissance officielle sert donc de fondement juridique pour mobiliser ces soutiens et coordonner l'action publique. Rappelons qu'en cas d'arrêt CatNat, les sinistrés ont 30 jours pour déclarer leur sinistre auprès de leurs assureurs. Le locataire doit déclarer à son assureur la perte de son mobilier ou les détériorations intervenues à l'intérieur de son logement ; Le bailleur doit quant à lui déclarer à son assurance "multirisques" les dégâts immobiliers portant sur le clos et le couvert. Rappelons que dans les rapports locatifs, dans la mesure où il s'agit d'un cas de force majeure, le propriétaire ne peut être tenu responsable envers le locataire et n'est pas obligé de le reloger si le sinistre a rendu le logement inhabitable. Dans l'hypothèse où le logement est rendu totalement inhabitable, la résiliation est de plein droit comme l'énonce le code civil « Si pendant la durée du bail, la chose louée est détruite en totalité par cas fortuit, le bail est résilié de plein droit ; si elle n'est détruite qu'en partie, le preneur peut, suivant les circonstances, demander ou une diminution du prix, ou la résiliation même du bail. Dans l'un ou l'autre cas, il n'y a lieu à aucun dédommagement »

● PHILIPPE TESTE

## QUAND LA FACTURE ÉCRASE LE POUVOIR D'ACHAT ET ÉTRANGLE LES LOCATAIRES

**La hausse durable des prix de l'énergie n'est plus une simple mauvaise nouvelle économique : elle est devenue une crise sociale majeure. Électricité, gaz, chauffage collectif, carburants, eau chaude sanitaire : chaque augmentation se répercute brutalement sur le budget des ménages. Pour des millions de consommateurs, il ne s'agit plus de « faire attention », mais de choisir entre se chauffer, se nourrir correctement, se déplacer ou payer son loyer.**

Le logement est aujourd'hui le premier poste de dépense des Français. Lorsque le coût de l'énergie flambe, c'est toute la quittance qui explose : le loyer augmente sous l'effet de l'indexation (IRL), tandis que les charges subissent une augmentation exponentielle, notamment dans les immeubles chauffés collectivement. Résultat : la quittance mensuelle devient insoutenable pour les classes populaires, les étudiants, les retraités modestes et une part croissante des classes moyennes.

La hausse de l'énergie a un effet domino sur l'ensemble de la consommation. D'abord, elle réduit immédiatement le reste à vivre.

Une famille qui paie 80 à 150 euros de plus par mois en électricité ou en gaz perd mécaniquement une capacité de consommation équivalente sur l'alimentation, les loisirs, l'habillement et la santé.

Ensuite, cette hausse alimente l'inflation générale : les entreprises répercutent leurs propres coûts énergétiques sur les prix des biens et des services.

Les consommateurs subissent donc une double peine : la facture domestique augmente, et le prix du panier quotidien suit la même trajectoire.

### LES MÉNAGES SOUS PRESSION

Cette situation creuse les inégalités. Les ménages aisés abordent ces hausses sans difficulté et sans basculer. Les ménages modestes, eux, entrent dans une logique de renon-

cement : chauffage réduit, repas sautés, déplacements limités, reports de soins. La précarité énergétique devient une précarité tout court. Pour les locataires, la flambée énergétique se traduit directement dans les provisions sur charges et les régularisations annuelles. Dans de nombreux groupes, les syndicats et les bailleurs revoient à la hausse les

«  
**Une famille qui paie 80 à 150 euros de plus par mois en électricité ou en gaz perd mécaniquement une capacité de consommation équivalente sur l'alimentation, les loisirs, l'habillement et la santé.** »

appels de charges, parfois de façon spectaculaire.

Le problème est politique : le locataire paie sans maîtriser ni l'isolation du logement, ni la performance de la chaudière, ni la qualité des équipements collectifs. Il subit les choix et/ou l'inaction du bailleur.

Les passoires thermiques illustrent cette injustice. Des ménages déjà fragiles vivent dans des logements mal

isolés, où la chaleur s'échappe par les murs, les fenêtres et les toitures. Ils paient donc davantage pour un confort moindre. En clair, les locataires en grande difficulté financent les logements les moins performants. Cette situation est inacceptable : elle transforme la quittance en outil de transfert de richesse des locataires vers les défaillances structurelles du parc immobilier.

Face à cette crise, le pouvoir public ne peut se contenter de mesures d'amortissement temporaires. Il faut une réponse politique forte, assumée et redistributive.

### L'ÉNERGIE N'EST PAS UN BIEN DE LUXE, C'EST UN BIEN VITAL

L'État doit imposer un encadrement strict des tarifs de l'électricité, du gaz et du chauffage collectif, avec un tarif social renforcé pour les ménages modestes.

Un bouclier énergétique ciblé doit devenir un « droit opposable » pour éviter les coupures et les hausses insoutenables.

Pour protéger les locataires, il faut instaurer un gel temporaire des charges énergétiques récupérables au-delà d'un certain seuil d'augmentation. La différence doit être compensée par un fonds national alimenté par la solidarité fiscale et par une contribution exceptionnelle des grands énergéticiens.

Aucun propriétaire ne devrait pouvoir augmenter son loyer si le logement reste une passoire thermique.



**Le rôle de l'État n'est pas d'accompagner passivement la hausse des prix, mais de corriger les déséquilibres, de protéger les plus exposés et d'imposer une justice économique entre fournisseurs d'énergie, bailleurs et consommateurs. »**

L'indexation des loyers doit être suspendue pour les logements énergivores, et des sanctions financières doivent viser les bailleurs qui tardent les travaux.

Le seul levier durable reste l'investissement public massif dans l'isolation, le changement des systèmes de chauffage et la modernisation des copropriétés. Il faut sortir de la logique des aides complexes et insuffisantes : la rénovation des logements populaires doit être préfinancée par le pouvoir public, avec remboursement progressif et juste.

Il est politiquement intenable que certains acteurs de l'énergie dégagent des profits records pendant que les ménages se privent de chauffage ! Une taxation exceptionnelle des superprofits doit financer les aides directes aux consommateurs et la baisse des charges locatives.

### LA CNL APPELLE L'ÉTAT À PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

La crise énergétique révèle une vérité simple : le pouvoir d'achat ne se défend pas uniquement par les salaires et les pensions (qui stagnent), mais aussi par la maîtrise des dépenses contraintes. Quand le logement et l'énergie absorbent l'es-

sentiel des revenus, c'est la dignité même des ménages qui recule.

Le rôle de l'État n'est pas d'accompagner passivement la hausse des prix, mais de corriger les déséquilibres, de protéger les plus exposés et d'imposer une justice économique entre fournisseurs d'énergie, bailleurs et consommateurs.

Derrière la quittance et la facture, il y a un choix de société : laisser le marché organiser la précarité ou faire de l'énergie et du logement des droits fondamentaux réellement accessibles.

Le moment est venu d'un sursaut politique. Non pas d'amortir la crise, mais de reprendre le contrôle démocratique sur des dépenses devenues vitales.

● QUALID AKKARI

### PLAN D'ÉLECTRIFICATION : LES FAUSSES BONNES NOUVELLES DE SÉBASTIEN LECORNU

Le Premier ministre a présenté ce vendredi 10 avril les grandes lignes du plan d'électrification de la France, censé affranchir le pays des énergies fossiles, encore à hauteur de 60 % de notre consommation. Mais derrière les annonces se dessine une transition à deux vitesses, socialement injuste, où les mêmes paient toujours davantage.

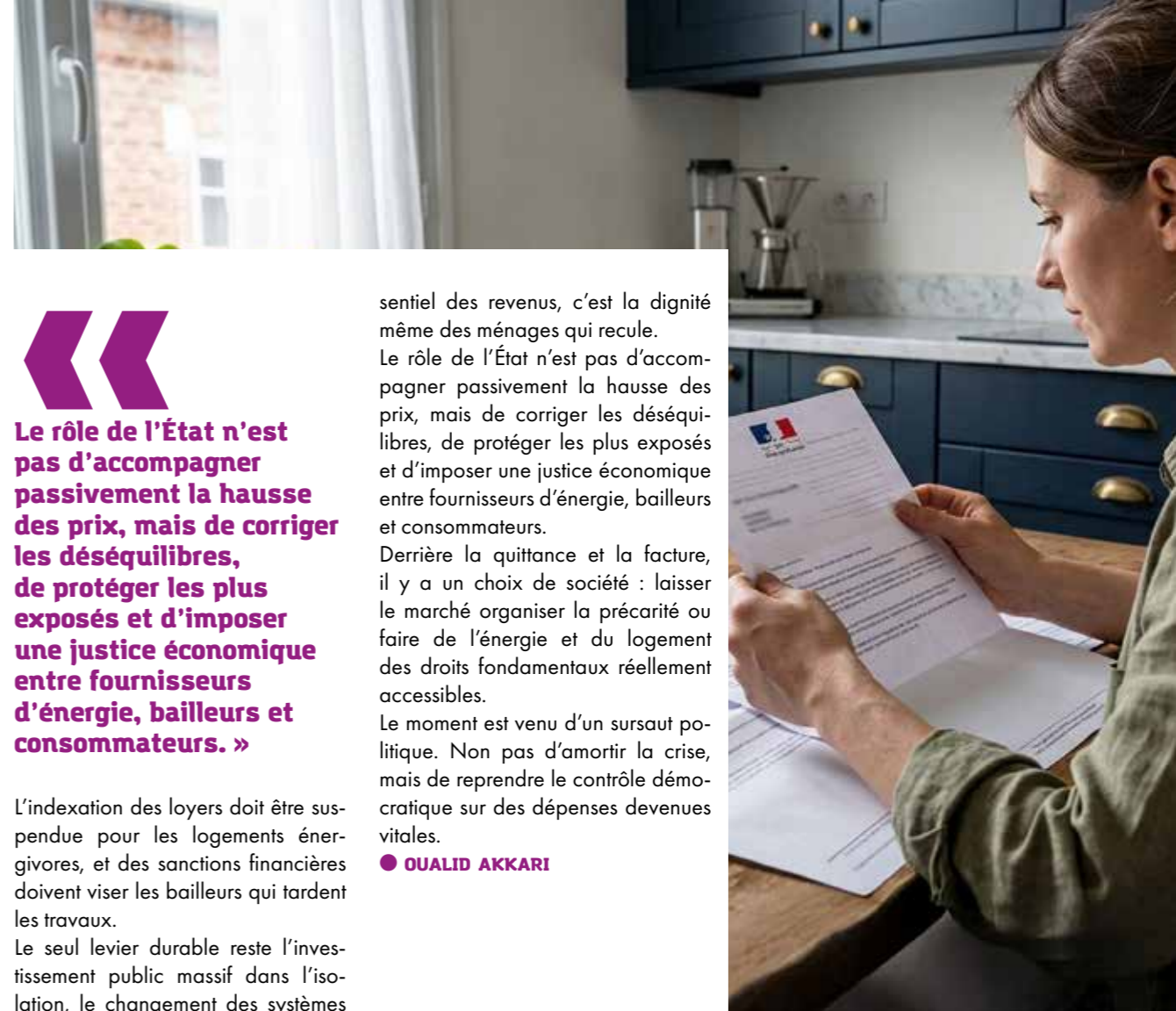
Ainsi, Sébastien Lecornu annonce 10 milliards d'euros pour l'électrification, contre 5,5 milliards auparavant. Mais il entérine la hausse de la TVA sur l'électricité et la hausse du gaz de 5,5 % à 20 %. D'un côté, on affiche des moyens ; de l'autre, on ponctionne les ménages les plus fragiles...

Idem pour le logement : l'interdiction des chaudières à gaz dans le neuf d'ici 2026 et l'objectif d'un million de pompes à chaleur d'ici 2030 apparaissent comme des avancées... Cependant, pour les ménages déjà confrontés aux passoires thermiques et à l'impossibilité de financer des rénovations, ces objectifs deviennent des injonctions coûteuses, sans garantie de prise en charge massive.

Que dire des mobilités ? Viser deux voitures sur trois électriques en 2030, avec un leasing social limité à 50 000 ménages, c'est ignorer la réalité de millions de foyers dépendants de leur voiture pour travailler ou vivre, pour lesquels la transition reste hors de portée.

Au final, le gouvernement multiplie les dispositifs onéreux mais renvoie les charges de la transition énergétique aux ménages les plus modestes, accentuant encore les inégalités sociales et environnementales. Un plan pour rien !

● RÉDACTION LF





## DIESELGATE CONSUMMATEURS TROMPÉS, JUSTICE ATTENDUE

Il y a une dizaine d'années en 2015, un scandale secouait l'industrie automobile. Grâce à une étude scientifique indépendante menée par l'université de West Virginia, à la demande de l'ONG ICCT, qui comparait les émissions polluantes en laboratoire et sur route, des chercheurs ont constaté que certaines Volkswagen diesel respectaient les normes lors des tests officiels, mais émettaient en conduite réelle jusqu'à 40 fois plus que la limite légale. Ces résultats anormaux ont été transmis aux autorités américaines qui ont mené leurs propres investigations. Après plusieurs mois de dénégations et d'explications techniques insuffisantes, Volkswagen a reconnu l'existence d'un logiciel capable de fausser les tests antipollution en faisant passer des moteurs qui émettaient plus d'oxydes d'azote

que la limite autorisée pour propres. La fraude a été rendue publique en septembre 2015, révélant un système illégal installé sur des millions de véhicules dans le monde. C'est ce qu'on a appelé le Diesel gate !

Des millions de consommateurs ont été dupés, croyant acheter un véhicule respectueux de l'environnement alors qu'ils contribuaient, sans le savoir, à la pollution de l'air et à la dégradation du climat. Les oxydes d'azote émis par ces moteurs sont responsables de maladies respiratoires, d'irritations, voire de décès prématurés. Selon les estimations de la Commission européenne, la pollution liée au diesel aurait provoqué plus de 400 000 morts prématurées par an sur le continent.

En France, des informations judiciaires ont été ouvertes à Paris et le parquet instruit actuellement des accusations de tromperie aggravée, fraude aux émissions, et pratiques commerciales mensongères pour le moteur EA189 (1.2 TDI, 1.6 TDI, 2.0 TDI) équipant les véhicules Volkswagen, Audi, Seat, Škoda, Porsche. Le constructeur est soupçonné d'avoir « volontairement installé un dispositif complexe » sur ses véhicules permettant la « commercialisation d'un véhicule non conforme aux normes réglementaires européennes, car ne respectant pas le seuil réglementaire d'émissions d'oxydes d'azote ». Volkswagen devrait comparaître à la fin de l'année

2026 devant le tribunal correctionnel de Paris pour répondre de ses prétentions.

C'est dans ce cadre que la Confédération Nationale du Logement (CNL), en sa qualité d'association de défense des consommateurs agréée, examine l'opportunité de se constituer partie civile dans ce dossier relatif à la commercialisation de véhicules diesel équipés du moteur EA189 ayant conduit à une tromperie sur les émissions polluantes. Cette démarche s'inscrit dans la mission statutaire de la CNL de défense de l'intérêt collectif des consommateurs, notamment au regard des préjudices économiques subis par de nombreux ménages (perte de valeur des véhicules, surcoûts d'entretien, immobilisation, difficultés de revente et atteinte au pouvoir d'achat). Si le tribunal reconnaît la recevabilité de la demande et, plus tard, la responsabilité des mis en cause, la constitution de partie civile permettra de demander réparation du préjudice subi dans le cadre de la procédure pénale. De son côté Volkswagen considère que les poursuites françaises seraient irrecevables.

Se mobiliser, c'est refuser l'impunité et c'est redonner du pouvoir aux consommateurs. Toute personne peut encore rejoindre la procédure en cours si elle justifie d'un intérêt à agir. Contactez votre fédération CNL.

● PHILIPPE TESTE



**Selon les estimations de la Commission européenne, la pollution liée au diesel aurait provoqué plus de 400 000 morts prématurées par an sur le continent »**



## PROPAGANDA : ÉCOUTER AUTREMENT POUR COMPRENDRE LE MONDE

**Avec *Propaganda*, la journaliste et autrice Claire Touzard propose un podcast qui interroge les récits dominants et donne la parole aux voix qu'on entend peu. Une plongée dans les mécanismes de la propagande, à l'heure où l'information est plus contestée que jamais.**

Dans un paysage médiatique saturé, où l'information circule vite mais se vérifie peu, *Propaganda* s'attaque à un enjeu central : comprendre comment se fabriquent les récits qui structurent notre vision du monde.

Pensé par l'autrice et journaliste Claire Touzard, le podcast « déconstruit les mécanismes de la propagande » et explore « les sujets qui dérangent », souvent marginalisés dans les médias traditionnels. Chaque épisode donne la parole à des penseur·euses, artistes ou lanceur·euses d'alerte, qui proposent d'autres lectures du réel.

L'ambition est claire : interroger notre rapport à la vérité, et mettre en lumière les récits invisibilisés, voire disqualifiés.

### UN ESPACE POUR LES VOIX MINORISÉES

Dans *Propaganda*, il ne s'agit pas seulement d'analyser l'information, mais de la déplacer. Le podcast entend offrir une tribune à celles et ceux qui remettent en cause les discours dominants.

Comme le résume sa créatrice, il s'agit de faire émerger « d'autres vérités dans un paysage médiatique et politique sinistré ». Une démarche qui s'inscrit dans un contexte où de nombreuses voix critiques dénoncent la concentration des médias et la difficulté à faire entendre des points de vue alternatifs.

Le premier épisode donne le ton : Claire Touzard y reçoit l'essayiste et ancienne journaliste du *Monde diplomatique*, Mona Chollet, pour discuter des récits de domination, notamment à travers les mécanismes culturels et sociaux qui façonnent les imaginaires collectifs, et de la difficulté des sociétés occidentales à se réinventer face à ces héritages.

Dans un second épisode, elle échange avec la neuroscientifique et essayiste Samah Karaki, autour des notions de mérite, d'intelligence et de déterminisme social. L'entretien questionne la manière dont certaines idées présentées comme « neutres » ou « scientifiques » peuvent en réalité renforcer des inégalités, en masquant les facteurs sociaux et politiques.

À travers ces deux premiers épisodes, *Propaganda* dessine ainsi une même ligne : déconstruire les récits qui légitiment les rapports de domination, qu'ils soient culturels, sociaux ou prétendument scientifiques.



**Le podcast entend offrir une tribune à celles et ceux qui remettent en cause les discours dominants. »**

### LE PODCAST, NOUVEL OUTIL DE RÉSISTANCE

Avec *Propaganda*, le podcast apparaît comme un outil politique à part entière. Format accessible, intime, il permet de prendre le temps de la réflexion, loin des logiques d'immédiateté.

Ce choix n'est pas anodin : face à la montée de la désinformation et à la défiance envers les médias, de nouveaux espaces de parole émergent pour reconstruire des récits collectifs. Le podcast devient ainsi un lieu de résistance, un « laboratoire de la révolution narrative », selon les mots de Claire Touzard.

Dans cette perspective, *Propaganda* ne se contente pas de décrypter le monde : il propose aussi de le réécrire. En donnant à entendre des voix marginalisées, il participe à une bataille culturelle plus large, celle de la visibilité, du sens et du pouvoir de raconter.

À l'heure où les crises sociales, politiques et médiatiques s'entremêlent, comprendre les mécanismes de la propagande devient une nécessité démocratique.

Avec *Propaganda*, Claire Touzard propose une autre manière d'écouter : plus critique, plus attentive, plus consciente des rapports de pouvoir qui traversent l'information.

● LÉA RIVIÈRE

*Propaganda*. Podcast à télécharger sur Spotify ou Deezer



**Loi contre la fraude**  
**Elle cible les pauvres**  
**et épargne**  
**les puissants**

**Retrait immédiat !**

